

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise										Société SAS A.L.										Néant		*																																					
Adresse de l'entreprise										81 RUE DE FRESNES										94550 CHEVILLY-LARUE																																							
Numéro SIRET *										90012679800017										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12		Durée de l'exercice précédent *										19																	
																				Exercice N clos le										31122023										Exercice N-1 clos le										31122022									
ACTIF										Brut										Amortissements - Provisions										Net										Net																			
										1										2										3										4																			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitations incorporelles	Fonds commercial *		010	100 000						012							100 000						100 000																																			
		Autres *		014	9 250						016	9 250																																															
	Immobilitations corporelles *		028	29 200						030	11 792						17 408						16 236																																				
	Immobilitations financières * (1)		040							042																																																	
	Total I (5)		044	138 450						048	21 042						117 408						116 236																																				
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	9 456						052							9 456						7 138																																				
	Marchandises *		060	3 264						062							3 264						2 274																																				
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes		064							066																																																	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068							070																																																
		Autres * (3)		072							074							527																																									
	Valeurs mobilières de placement		080	50						082							50						50																																				
	Disponibilités		084	5 017						086							5 017						8 726																																				
	Charges constatées d'avance *		092							094																																																	
	Total II		096	17 787						098							17 787						18 715																																				
	Total général (I+II)		110	156 237						112	21 042						135 195						134 951																																				
PASSIF																				Exercice N NET										1										Exercice N-1 NET										2									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120							5 000						5 000																																											
	Ecart de réévaluation		124																																																								
	Réserve légale		126							500																																																	
	Réserves réglementées*		130																																																								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131																																																								
	Report à nouveau		134							4 249																																																	
	Résultat de l'exercice		136							3 590						4 749																																											
	Subventions d'investissement		137																																																								
	Provisions réglementées		140																																																								
	Total I		142							13 339						9 749																																											
Provisions pour risques et charges		154																																																									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156							70 357						86 941																																											
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																																																								
	Fournisseurs et comptes rattachés		166							19 245						20 357																																											
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169	761												7 904																																											
	Comptes courants d'associés		173							14 000						10 000																																											
	Autres dettes		175																																																								
	Produits constatés d'avance		174																																																								
	Total III		176							121 856						125 202																																											
Total général (I + II + III)		180							135 195						134 951																																												
RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193							(4)	Dont dettes à plus d'un an						195																																									
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197							(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *						182	6 500																																								
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs		199							(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *						184																																									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise										Néant		*														
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le										
										13	1	1	2	2	0	2	3	13	1	1	2	2	0	2	2	1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				dont export et livraisons intracommunautaires				209					210	41 241				30 911							
	Production vendue	biens						215					214	131 225				145 806								
		services *						217					218													
	Production stockée *				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222													
	Production immobilisée *												224													
	Subventions d'exploitation reçues												226													
	Autres produits												230	11 302												
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.				(I)								232	183 769				176 717								
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)												234	28 484				24 382								
	Variation de stock (marchandises) *												236	(990)				(2 274)								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)												238	45 835				56 106								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *												240	(2 318)				(7 138)								
	Autres charges externes * :				(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)								242	35 893				52 235								
	Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *				243	1 570				)	244	2 246				1 168						
	Rémunérations du personnel *												250	56 652				26 093								
	Charges sociales (cf. renvoi 380)												252	7 312				2 692								
	Dotations aux amortissements *				(dont amortissement du fonds de commerce				255					)	254	5 328				15 714						
	Dotations aux provisions												256													
	Autres charges			dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259						262			22				5							
				dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																				
	Total des charges d'exploitation				(II)								264	178 464				168 982								
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)														270	5 304				7 735							
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers								(III)				280													
	Produits exceptionnels								(IV)				290													
	Charges financières								(V)				294	1 081				1 979								
	Charges exceptionnelle			dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347						300					144									
				dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																				
Impôts sur les bénéfices *								(VII)				306	633				863									
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)														310	3 590				4 749							
B - RÉSULTAT FISCAL			Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2											312	3 590				314							
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *												316													
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												318													
	Provisions non déductibles *												322													
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)												324	633												
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247				Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248				330													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)				249				251													
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999													
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																997									
	Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones de restructuration de la défense (44. septies)		127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)		138				342	Signé par :  SCF68E960A6244						
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991																
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer		344		Créance due au report en arrière du déficit		346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992												
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993								350										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352	4 223				354									
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)												356													
	Déficits antérieurs reportables : *				dont imputés sur le résultat :												360									
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	4 223				372									

SAS A.L.
Au capital de 5 000 Euros
Siège Social : 81 RUE DE FRESNES
94550 CHEVILLY-LARUE
RCS : CRTEIL B 900 126 798

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024**

L'An deux mille vingt-quatre,
A 11 heures,

Les associés de la Société SAS A.L., se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège de la société au **81 RUE DE FRESNES 94550 CHEVILLY-LARUE**, sur convocation faite tous moyens adressée le 15 JUIN 2024 à chaque associé.

Sont présents :

- **Monsieur LAGNEB ANISSE**, titulaire de 25 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- **Monsieur LAGNEB LOTFI**, titulaire de 25 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 50 actions sur les 50 actions composant le capital social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur LAGNEB ANISSE**, en sa qualité de Président et **Monsieur LAGNEB LOTFI**, en sa qualité de Directeur Général de la société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les justificatifs des convocations régulières des associés,

- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat, arrêtés au 31 décembre 2023,
- Le rapport spécial du Président sur les conventions réglementées,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2023 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé. Il précise que la Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et qu'elle est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce.

Le Président donne lecture du rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 3 590 euros de la manière suivante :

Le Bénéfice de l'exercice	3 590 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	4 749 euros
Réserve Légal	500 euros
Solde	7 839 euros

En totalité au compte « report à nouveau »
qui s'élève ainsi à 7 839 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur LAGNEB ANISSE
Le Président et associé

Signé par :

DCF58E869A6244A...

Monsieur LAGNEB LOTFI
Directeur Général et associé

Signé par :

53DB626984864D8...

SAS A.L.
Au capital de 5 000 Euros
Siège Social : 81 RUE DE FRESNES
94550 CHEVILLY-LARUE
RCS : CRTEIL B 900 126 798

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 3 590 euros de la manière suivante :

Le Bénéfice de l'exercice	3 590 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	4 749 euros
Réserve Légal	500 euros
Solde	7 839 euros

En totalité au compte « report à nouveau »
qui s'élève ainsi à 7 839 euros.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président
Monsieur LAGNEB ANISSE

Signé par :

DCF58E869A6244A...